



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-090** **Conseil municipal du 8 juillet 2024**

**Le Lundi Huit Juillet Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAU, Laure CADOREL, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Régis ROUSSEAU, Sarah ROUSSEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

**Absent(e)s :** Katharina THOMAS et Carine MATHIEU

**Excusée(s) :** André-Jean VIEAU, Johanna HALLER, Marine MOUTEL-COCHAIS, Olivier AUNEAU, Bruno FOUCHER et Camille FRESNEAU.

**Pouvoirs :** André-Jean VIEAU à Florent CAILLET, Johanna HALLER à Gilles RAMBAULT, Marine MOUTEL-COCHAIS à Mélanie COTTINEAU, Olivier AUNEAU à Myriam RIALET, Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE et Camille FRESNEAU à Séverine LENOBLE.

Ont été désignés secrétaires de séance : Renan KERVADEC, Olivier BINET et Nabil ZEROUAL..

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33  
Date de la convocation : 2 juillet 2024  
Date de la publication : 10 juillet 2024

### **2024-090 FINANCES – EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CHAUVINIÈRE – CLOTURE DU BUDGET**

---

**Rapporteur : Gilles RAMBAULT**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**VU** la délibération n°106-10 du 27 septembre 2010 de la commune historique d'Ancenis, portant création du budget annexe lotissement La Chauvinière ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2018 portant création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec identification notamment des budgets annexes créés dans ce nouveau périmètre ;

**CONSIDERANT** le rattachement du budget annexe Lotissement La Chauvinière au budget principal,

**CONSIDERANT** la commercialisation des terrains viabilisés, à l'exception d'un macro lot d'une surface de terrain de 2 071m<sup>2</sup>, avec une valeur de stock, soit 154 715.07 euros ;

**CONSIDERANT** la localisation de cette parcelle à proximité immédiate de la réserve foncière dite la Gilarderie ;

**CONSIDERANT** les réflexions à venir sur l'urbanisation du secteur de la Gilarderie ;

**CONSIDERANT** que le devenir de ce macro-lot pourra être intégré aux réflexions sur le secteur de la Gilarderie ;

**CONSIDERANT** l'achèvement des opérations de viabilisation depuis le 26 septembre 2022 ;

**CONSIDERANT** le bilan de cette opération de lotissement, projeté au 31 décembre 2024 ;

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Foncier	989 232,67 €	Cession terrains viabilisés	3 821 214,00 €
Etudes et maîtrise d'œuvre	173 323,99 €	Cession foncier au budget principal	154 715,07 €
Travaux d'aménagement	2 919 635,07 €	Participations et subventions	165 595,00 €
Frais divers	155 074,21 €	Autres produits de gestion courantes	4 275,00 €
<b>Total dépenses HT</b>	<b>4 237 265,94 €</b>	<b>Total recettes HT</b>	<b>4 145 799,07 €</b>

**Déficit d'opération - 91 466,87 €**

**CONSIDERANT** qu'en accord avec le Service de gestion comptable concerné, le déficit de 91 466.87 euros fera l'objet d'une prise en charge par le budget principal, dès l'exercice 2024.

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 27 juin 2024.

**Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**AUTORISE** l'acquisition de la parcelle restant à commercialiser de 2 071 m<sup>2</sup> par le budget principal, sur la base de la valeur de stock, à savoir 154 715.07 euros, au titre des réserves foncières.

**DECIDE** la prise en charge du déficit du budget annexe Lotissement La Chauvinière par le budget principal, pour un montant de 91 466.87 euros.

**DECIDE** de clôturer le budget annexe lotissement La Chauvinière au 31 décembre 2024.

**AUTORISE** que toutes opérations comptables nécessaires soient transférées au budget principal,

**DEMANDE** au Service de gestion comptable compétent de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires.

**PRECISE** que les crédits nécessaires à ces opérations sur le budget principal seront complétés dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2024.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**



**Les secrétaires de séance,**  
Renan KERVADEC



Olivier BINET



Nabil ZEROUAL



Publication sur le site internet le :  
Transmission au contrôle de légalité le :

**09 JUIL. 2024**

Accusé de réception en préfecture  
044-200083228-20240708-4\_2024delib090-BF  
Reçu le 10/07/2024